

ETUDE & INNOVATION DU GOLFE DU LION



PRECISION



EXPERTISE





ETUDE & INNOVATION DU GOLFE DU LION

BPJEPS

2019 *



*sous réserve d'habilitation par la DRJSCS

SKI NAUTIQUE

MOTONAUTISME

PARACHUTE ASCENSIONNEL NAUTIQUE

LES COÛTS

Accompagnement
personnalisé.

Aide et suivi des
montages
Financiers.

Autofinancement
12,75 €/ heure

AIF Pole emploi
8,31€/ heure

OPCA (CIF, CPF)
De 13,75€ à 15€/
heure.

*TVA non applicable art. 293
du CGI.

Présentation DU CENTRE EIGL

Le centre de formation « Etude et Innovation du Golfe du Lion » (SARL EIGL) est un établissement privé situé à Sète en Languedoc-Roussillon. Nos formations aux BPJEPS « Activités Nautiques » sont habilitées par le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Languedoc-Roussillon.

Selon les reconductions d'habilitations, notre établissement assure chaque année d'avril à novembre trois mentions des Activités Nautiques (Motonautisme, SNID, et Parachute Ascensionnel Nautique).

L'équipe pédagogique présente et active lors de la création du BPJEPS en 2002, à tout mis en œuvre pour vous assurer des formations professionnelles de qualités. Nos supports et outils pédagogiques, sont des atouts majeurs pour vous former aux métiers d'animateur et d'éducateur sportif.

Conditions d'ACCES aux BPJEPS

A l'entrée en formation, être : (Majeur ou émancipé)

- Titulaire du « **permis côtier** » du « **fluvial** » et du « **CRR** ».
- Titulaire du **PSC1** (anciennement AFPS)
- En possession d'une attestation de natation certifiée par un BEESAN (modèle règlementaire)
- En possession d'un certificat médical (- 3 mois)
- **Pratiquer les Supports choisis** (Motonautisme : Jet à bras, jet à selle, engins tractés, bateau à moteur) (épreuves tests d'entrée en Jet à bras uniquement pour le motonautisme).

En **Ski-Nautique** (wakeboard, bi-ski, monoski, engins tractés, bateau à moteur) (épreuves tests d'entrée uniquement pour le Ski Nautique/ ET).

Présentation de nos FORMATIONS

Nos formations professionnelles continues des BP JEPS « Activités nautiques » mention monovalente « motonautisme », mention plurivalente « Ski nautique d'ID » et « Engins tractés », mention plurivalente « Parachute Ascensionnel Nautique » et « Engins tractés » se déroulent en alternance.

- 455h en centre de formation pour l'acquisition des 4 Unités Capitalisables (UC)* (dont 70h d'évaluations certificatives).
- 420h en entreprise, auprès d'un tuteur agréé pour l'acquisition des techniques et compétences professionnelles.



PROGRAMME DETAILLE

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité « Activités Nautiques »

Mention plurivalente «Ski Nautique d'Initiation et de Découverte »
Et « Engins tractés »

Mention monovalente « Motonautisme »

Mention plurivalente « Parachute AN » et « Engins tractés »

Pour tous nos BPJEPS ACTIVITES NAUTIQUES

4 Unités Capitalisables

UC 1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3 Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans les activités de la mention jusqu'au premier niveau de compétition

UC 4 Mobiliser les techniques de la mention pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

13 semaines en centre de formation + 12 semaines en entreprise.

STRUCTURE

L'organisme de formation EIGL occupe ses locaux au 17, Corniche de Neuburg – 34200 SETE. Les équipements mobilisés pour la mise en œuvre de la formation :

	Nbres de salles	Equipement
Salle de formation	3 salles :	Tables, chaises, tableau,
	- 25 m ²	vidéoprojecteur, documentation,
	- 21 m ²	connexion WIFI
Lieu d'accueil	- 17 m ²	
	1	Réception
	1	Coin cuisine
	1	Terrasse déjeuner (40 m ²)
Sanitaires	1	Bureau entretien individuel
	5	Sanitaires (dont 1 handicapé)
	1	Vestiaire
Réunion	10	Douches
	1	Une salle de cours sert de salle de réunion pour l'équipe pédagogique.

Le titulaire du BPJEPS **Spécialité « Activités Nautiques »** devient détenteur d'une carte professionnelle d'éducateur sportif, moniteur de sa mention (Motonautisme, ski nautique, wakeboard, engins tractés, parachute ascensionnel Nautique,...). Il peut encadrer, animer et enseigner à tout public et en tout **milieu**. Le titulaire du BPJEPS exerce son métier d'animateur, contre rémunération (Art L.212-1 du code du sport).

